



Les bilans sociaux des EPLE doivent faire partie du dialogue de gestion des contrats d'objectifs tripartites (AJI)

Les bilans sociaux des établissements sont « un outil de gestion des ressources humaines utile pour les équipes de direction, pour l'académie et les régions » explique Marc Sautel, président de l'AJI, interrogé par AEF le 28 janvier. Ils doivent devenir « des éléments du dialogue de gestion dans le cadre des futurs contrats tripartites » et permettre à terme « un management optimisé ». Ces bilans sociaux peuvent être élaborés à partir d'une « synthèse » des données dont disposent l'EPLE, la collectivité de rattachement et le rectorat, sur la formation, la progression de carrière, la santé ou encore l'absentéisme des personnels. L'AJI va proposer en septembre 2014 un outil informatique à ses adhérents pour entrer les informations essentielles pour rédiger ces bilans sociaux. Marc Sautel souhaiterait qu'en 2014-2015 un ou deux établissements par académie en produisent.

Actuellement, « il existe un bilan social de l'académie » pour les personnels d'État de l'ensemble des établissements d'une académie, « un bilan social de la région » pour les personnels ATTEE de l'ensemble de ces lycées mais pas de bilan social de l'EPLE, détaille le président de l'AJI, Marc Sautel, le 28 janvier. Seul un lycée à Saint-Germain-en-Laye (Yvelines) en produit à sa connaissance. Les bilans sociaux des établissements rédigés à partir d'une « synthèse » des données existantes sur les différentes catégories de personnels (y compris les contractuels relevant de la seule autorité de l'EPLE) doivent devenir « des éléments du dialogue de gestion dans le cadre des futurs contrats tripartites », soutient Marc Sautel

UN « MANAGEMENT OPTIMISÉ » « AU SERVICE DES USAGERS »

Des informations sur l'utilisation du droit à la formation, sur la santé des personnels (congés maladie, congés maternité, accidents du travail), sur l'absentéisme des personnels ou encore sur la progression de carrière « sont des marqueurs de l'ambiance de l'établissement », argumente le président de l'AJI. « Ce sont des chiffres qui parlent ». « Si l'absentéisme est ponctuel cela peut être dû à une épidémie, si c'est récurrent, il faudra se poser la question : Est-ce qu'il y a une bonne ambiance dans l'équipe ? Est-ce que les conditions de travail sont bonnes ? N'y-a-t-il pas de surcharge de travail, la méthode de management n'est-elle pas trop directive ? », illustre Marc Sautel. « C'est un véritable outil de gestion des ressources humaines pour un management optimisé. »

Le bilan social de l'EPLE intégré à son contrat d'objectif doit servir à rendre les établissements « plus performants ». Marc Sautel souhaite que les contrats d'objectifs tripartites intègrent les moyens que collectivités et rectorats s'engagent à mettre au profit de l'établissement. « Il faut au moins une trajectoire. » Et cet outil « ne doit pas être contraignant mais vivant en prévoyant des ratios » par exemple en anticipant des départs en retraite de chaque catégories de personnels (catégorie A ou B, agrégé ou certifié). Le bilan social peut aussi « être utile pour voir ce qu'on fait des moyens déjà octroyés ». Il doit permettre de « gérer l'établissement comme une entreprise » mais « au bénéfice des usagers ».

POUR 2014-2015, « 1 OU 2 ÉTABLISSEMENTS PAR ACADÉMIE » AVEC UN BILAN SOCIAL

« Le gestionnaire doit se positionner sur l'élaboration du bilan social, estime le président de l'AJI, car c'est la valeur ajoutée de l'établissement. Il est reconnu par les textes comme un acteur de la gestion des personnels. » Ce travail doit être mené « en coordination avec le chef d'établissement ». L'association va se rapprocher des organisations syndicales de personnels administratifs et de chefs d'établissements pour construire un outil informatique « commun » d'ici « septembre 2014 » recensant « les données essentielles ». Elle va d'abord sonder ses adhérents pour évaluer combien d'établissements pourraient à terme produire des bilans sociaux. Marc Sautel espère qu'« un ou deux établissements par académie » en présenteront.

Ces bilans sociaux devraient selon lui être présentés et discutés en conseil d'administration pour « convaincre » la communauté éducative de son utilité. Les équipes de direction devront veiller à « chercher un consensus ». « Je ne pense pas que les organisations syndicales y soient opposées », assure-t-il en évoquant le nécessaire « doigté des chefs d'établissements » notamment dans les petites structures pour qu'aucun personnel ne se sente stigmatisé. Il rappelle par ailleurs qu'à partir de 2015 les établissements seront dans l'obligation d'informer les membres de leurs CA sur « la masse salariale prise en charge par l'État, la collectivité et l'EPLE », pour « connaître son coût par élève ».